



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône  
Subdivision d'Aix-en-Provence  
18, chemin Robert  
13626 - AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1  
Tél. : 04.42.91.59.00  
Fax : 04.42.38.92.55

A/Aix/200900681  
D/Aix/200902723 - ICPE  
GIDIC 64-00001-P1

Aix-en-Provence, le 15 JUIN 2009

Le Directeur

à

Monsieur le Directeur  
RIO TINTO ALCAN  
ALUMINIUM PECHINEY  
Route de Biver  
B.P. 62

**13541 - GARDANNE CEDEX**

**OBJET** : Installations classées pour la protection de l'environnement  
Conclusions de la visite d'inspection du 12 février 2009 de la société Aluminium Péchiney  
Groupe Rio Tinto Alcan à Gardanne.

**REFER** : Votre courrier en réponse du 5 mars 2009.

**P. J.** : Quatre fiches d'écart complétées.

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 12 février 2009 sur le thème de l'autosurveillance Air.

Lors de cette visite, il a été constaté de nombreux dysfonctionnements dans la gestion des données relatives à l'autosurveillance. Il est indispensable que ces données soient centralisées au niveau du service environnement afin d'améliorer notamment le travail de synthèse et de transmission à l'inspection des installations classées.

Suite à cette visite d'inspection, quatre écarts à la réglementation ainsi qu'une liste de remarques vous ont été notifiés par l'inspecteur des installations classées. Par correspondances visées en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

**Écarts à la réglementation relevés : (voir les fiches jointes)**

Les écarts à la réglementation font l'objet d'engagements de mise en conformité de votre part. Ces engagements seront suivis par l'Inspection.

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

Siège :  
DREAL PACA  
16, rue Antoine Zatta  
13332 MARSEILLE cedex 3



Contrairement à vos propositions, les résultats des contrôles de surveillance périodique doivent être transmis systématiquement dans le mois qui suit, conformément aux dispositions de votre arrêté préfectoral d'autorisation. Hormis les résultats d'autosurveillance mensuels, les autres résultats peuvent être transmis dans un format synthétique sous envoi informatique.

Je vous rappelle que de tels écarts à la réglementation relèvent du régime des sanctions administratives prévues à l'article L. 514-1 du Code de l'environnement.

Remarques particulières relevées :

Les remarques ont globalement fait l'objet d'une réponse satisfaisante.

Ecarts relevés lors d'inspections précédentes

La précédente visite d'inspection du 2 juillet 2008 n'a pas donné lieu à la formulation d'écarts.

Concernant le passage en niveau d'assurance qualité QAL2, je vous demande de me transmettre les résultats de l'audit que vous avez initié avant le 31 octobre 2009.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que la fiche d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Directeur et par délégation**  
**Le Chef du Service Préventions des Risques**



**Romain VERNIER**  
Ingénieur des Mines